



Dossier de Presse

Mercredi 20 septembre 2023 à 15h

Salle 1 - Hôtel de Matignon
58 rue de Varenne

AUDIENCE MATIGNON Avec Monsieur Mathias GINET Conseiller technique agriculture

Présidence de la République / Cabinet de la Première ministre



& :

Madame Georgia Lambertin

Présidente de la Chambre d'agriculture de Vaucluse

Madame Sophie Vache

Présidente de la FDSEA de Vaucluse

Madame Audrey Piazza

Présidente des Jeunes Agriculteurs de Vaucluse



#agriculture84

chambre-agriculture84.fr

SOMMAIRE

- **L'agriculture de Vaucluse : les chiffres clés.....p 1**
- **L'hydraulique.....p 3**
- **Les énergies renouvelables.....p 7**
- **La cerise.....p 11**
 - Annexe cerise n°1.....p 17
 - Annexe cerise n°2.....p 19
- **L'arboriculture pomme – poire – cerise.....p 20**
 - Annexe arboriculture.....p 23
- **La viticulture.....p 30**
- **Le raisin de table.....p 37**
- **La lavande / lavandinp 42**
- **L'agriculture biologique.....p 46**



EN VAUCLUSE, L'AGRICULTURE PRÉSERVE LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITÉ ET LA SANTÉ

Loin du cliché de vastes espaces en monoculture où toute vie a disparu !

Sur une majeure partie du territoire dominant les **espaces-mosaïques** ou s'imbriquent **boisements et cultures variées**, pérennes ou annuelles en rotation.
Sur les rares espaces où domine une monoculture de la vigne, les **projets d'irrigation sous pression** permettent d'envisager dans les années à venir le retour à une plus grande diversité culturelle.

L'agriculture occupe
moins du 1/3
de la surface 84
soit **31%** !

(contre 52% en
moyenne nationale !)

La forêt et les
espaces naturels



en couvrent **53%**
et progressent !



L'irrigation concerne 1/5 des espaces cultivés

Le maintien des arbres et jardins, des puits et fontaines et de toute la faune et flore dépend des canaux gravitaires qui alimentent en été les nappes d'eau souterraines.
En partie ancestrale et gravitaire, elle contribue à la création d'un environnement et d'un cadre de vie verdoyant, résilient face à la sécheresse.
Avec la modernisation des canaux d'irrigation, 40 millions de m³ d'eau sont économisés chaque année !



L'espace agricole lui-même comporte de
très nombreuses
infrastructures agroécologiques !

haies, bosquets, fossés, canaux, murets,
bandes enherbées, jachères fleuries...

Toutes ces caractéristiques font des
espaces agricoles 84 un

hot-spot de la biodiversité



une **trame verte** et une **trame bleue** abritant
une grande **richesse écologique !**

comme l'indique le Schéma Régional de Cohérence Ecologique !

Pratiques
agro
écologiques
+++ !

1/5^{ème}
AB
AGRICULTURE
BIOLOGIQUE
21%
des
EXPLOITATIONS

1123 **HVE**



EXPLOITATIONS CERTIFIÉES
Haute Valeur Environnementale

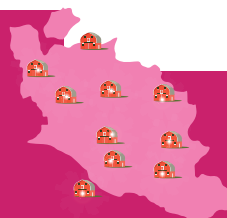
En France, chacun des gestes de l'agriculteur est soumis à des règles strictes de protection de la santé, de la qualité des produits et de l'environnement. Il doit suivre des formations obligatoires, assurer la traçabilité de chacune de ses opérations. Il est soumis à des contrôles réalisés par l'administration. La réglementation se durcit en continu pour faire évoluer les pratiques agricoles et réduire toujours plus l'impact environnemental de l'agriculture.

L'AGRICULTURE DE VAUCLUSE LA QUALITÉ D'ABORD !

Loin du cliché de la production de masse standardisée!

Ces produits haut de gamme sont bien connus des consommateurs locaux et des touristes :

37% des exploitations commercialisent en circuit court :
sur l'exploitation, les marchés, les magasins de producteurs, les cantines,
les distributeurs automatiques ou les drive fermiers
et jusqu'à l'export, qui concerne en premier lieu des huiles essentielles & PAPAM,
et bien entendu les vins.



2/3

des exploitations
produisent sous
**SIGNE OFFICIEL DE
QUALITÉ**

150



286



26





EN VAUCLUSE, L'AGRICULTURE CRÉE DE LA VALEUR ET DE LA VIE DANS LES TERRITOIRES

Loin du cliché des fermes-usines géantes !

Avec des productions très gourmandes en main-d'œuvre, l'agriculture 84 crée beaucoup d'emplois locaux : **10 emplois (ETP) créés pour 100 ha (4 fois plus que la moy. nationale),**

1/5ème du chiffre d'affaire agricole est reversé chaque année en salaires (200 millions d'€).
+ emploi dans les zones rurales, généré par l'agriculture dans les activités en amont et en aval de la production !



4 860

 exploitations agricoles

Une majorité de petites structures : moins de 23 ha en moyenne

3 x plus petites que la moyenne nationale, et la moitié en-dessous de 10 ha !

Petits élevages : autour de 500 brebis au pâturage extensif / 50 chèvres laitières / 100 ruches par exploitation.

Surface réduite mais

chiffre d'affaire +++ ! 9 300 €/ha (3 x plus que la moyenne nationale)

Grande variété de productions à forte valeur ajoutée.



Face aux risques naturels, l'agriculture 84 joue un rôle clé dans la protection et la résilience des territoires, de ses habitants et de ses entreprises. Elle contribue à protéger des risques d'inondation et d'incendie avec l'expansion des crues, des techniques antiérosives, des coupures de combustibles, du sylvo-pastoralisme...



Identité forte du territoire attractivité touristique +++ !



face aux enjeux climatiques, l'agriculture 84 s'engage dans une transition pour contribuer au mieux à l'**atténuation** du réchauffement (captation de carbone, énergies renouvelables,...) et à l'**adaptation** de ses pratiques !

1er département producteur

ail
cerise
raisin de table
essence de lavande
courges & potirons
vins d'appellation
fraise
pastèque
essence de lavandin
autres pommes

pomme golden
pomme granny
Smith
poire guyot
figue
plants de pépinière
melons sous serre



L'AGRICULTURE DE VAUCLUSE A DE L'AVENIR

Loin du cliché d'une activité archaïque



Numérique : transformation rapide des outils de production agricole !
Technologie embarquée, pilotage à distance, robotique... pour + de sécurité, traçabilité & performance des exploitations.



+ de 11 500 visiteurs sur 3 jours !

165 installations par an, soit 1 agri tous les 2 jours !

(enfants d'agriculteurs mais pas que !)

Grande diversité de projets innovants !

Le nombre d'exploitations est en baisse (-2% par an) MAIS il n'y a pas d'impact sur le nombre d'emplois directs agricoles, compensé par la hausse des emplois salariés.

40 % des installations se font en **Bio** ou avec un projet de conversion !

1 agri sur 3 est une **agricultrice !**

(1 sur 4 en France !)

et + de la moitié des élèves de l'enseignement agricole sont des filles !

10 établissements d'enseignement agricole publics et privés
3 000 élèves dont 650 apprentis.



CHAMBRE D'AGRICULTURE VAUCLUSE

#AGRICULTURE84



Hydraulique



Gestion économe de la ressource (outil connecté, réserve d'eau)

Une grande partie du territoire vauclusien bénéficie depuis plus de 40 ans d'un réseau hydraulique pertinent, bien géré, qui permet une bonne distribution de la ressource.

Mais, le changement climatique, dont les manifestations sont bel et bien visibles dans le département, complexifie la situation. La baisse des précipitations estivales, conjuguée à une augmentation des températures, a pour conséquence d'augmenter l'évapotranspiration des plantes et la sécheresse des sols. Les besoins en eaux des cultures, quelles qu'elles soient, sont, et seront encore davantage à l'avenir, considérablement augmentés, tandis que des inquiétudes portent sur l'évolution à moyen terme du niveau de la ressource.

La chambre d'agriculture de Vaucluse accompagne des **structures d'irrigation collective** à économiser la ressource en eau sur certains secteurs où elle est limitée. Les projets d'économie consistent à supprimer là où c'est possible les réseaux gravitaires (canaux à ciel ouvert) au profit des **canalisations sous-pression** avec des **compteurs connectés**. Des besoins sont définis par culture et des quotas d'eau par secteur afin de limiter les prélèvements. Cela permet de diminuer fortement (jusqu'à 90% dans certains cas) les prélèvements sur les ressources.

Sur le nord Vaucluse, **le projet Haut de Provence Rhodanienne (HPR)** est entré dans la phase d'étude de préfiguration portée par 2 structures d'irrigation (Canal de Carpentras et Syndicat d'Irrigation Drômois). Ce projet prévoit la substitution des ressources déficitaires (bassins versants en tension de l'Ouvèze, le Lez, l'Aygues et la nappe du Miocène) par une ressource sécurisée (amener l'eau du Rhône sur ce territoire).

Ces projets engendrent des coûts élevés et sont très complexes à gérer pour les ASA qui les portent. Les aides financières permettent leur mise en œuvre mais nécessitent des compétences et moyens en ingénierie financières et administratives très élevées.

A l'échelle de la parcelle, les agriculteurs doivent s'adapter en changeant de mode d'irrigation (arrêt du gravitaire ou de l'aspersion au profit de techniques comme le goutte-à-goutte ou la micro-aspersion). Ceux-ci s'équipent d'outils d'aide à la décision comme des **sondes capacitatives** qui permettent de quantifier l'eau disponible dans le sol et d'indiquer aux agriculteurs le moment où ils doivent commencer à arroser.

Pour les agriculteurs, il s'agit de monter en compétence pour mieux gérer les nouveaux besoins en eau de leur culture et de leurs animaux dans un contexte de tension extrême sur la ressource et d'avoir la capacité pour investir dans du matériel performant.

L'OUGC et son financement

Depuis 31/01/2019, la Chambre d'Agriculture de Vaucluse porte l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau agricole de Vaucluse (OUGC 84) qui gère les Autorisations Uniques de Prélèvements d'eau (AUP) à usage agricole sur son périmètre.

Sa mission est de répartir les volumes autorisés entre les usagers agricoles, individuels comme collectifs, en fonction des besoins exprimés chaque année et de la disponibilité de la ressource en eau, dans le respect des AUP. Pour cela, il établit annuellement un Plan Annuel de Répartition (PAR), validé par arrêté préfectoral. Chaque usager agricole se voit ensuite notifier son autorisation annuelle de prélèvement par l'OUGC.

L'organe décisionnel de l'OUGC 84 est la Session de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse. Pour sa gouvernance, des instances de concertation sont également mises en place, afin de garantir une bonne représentativité de la diversité des territoires concernés : un Comité D'Orientation (CODOR) et des Commissions Locales (CL).

La gestion d'un OUGC est très lourde et contraignante. Elle nécessite des moyens numériques, humains et logistiques importants que la Chambre d'agriculture mobilise depuis 6 ans (plus d'1 ETP/an). Ces coûts sont actuellement couverts par les usagers agricoles directement (50%) et l'Agence de l'Eau (50%) dont la participation s'arrête totalement à fin 2024 (après 6 ans d'accompagnement de l'OUGC), remettant en question clairement la pérennité d'un tel outil de gestion collective de l'eau.

De plus, le cadre juridique et réglementaire de ce dispositif fait peser une très lourde responsabilité aux élus responsables de l'OUGC.

Synthèse des propositions

- **Consolidation et renforcement de l'accompagnement financier de l'état** aux projets structurants d'irrigation (HPR, projets d'économie d'eau).
- **Poursuite après 2024 de l'accompagnement financier de l'agence de l'eau au profit de l'OUGC.**
- Le Plan eau annoncé le 30 mars dernier par le Président de la République prévoit un effort important en faveur de l'irrigation agricole. Cet effort nécessite une mobilisation de moyens à laquelle la profession est appelée à contribuer. Cette contribution doit passer entre autres par les redevances prélevées par les Agences de l'eau et par la loi de finances 2024 à travers l'augmentation des plafonds de taux, l'instauration de taux plancher et la suppression de certains avantages (adhérents d'une OUGC). Au niveau de l'Agence RMC, les 4 chambres régionales se sont mobilisées pour faire valoir les points suivants :
 - **L'irrigation non gravitaire ne peut être plus taxée que la gravitaire**, sauf à rendre son coût insupportable et à vouloir freiner la dynamique d'investissement en faveur du développement de réseaux économes en ressource et qui comportent aussi des charges fortes (énergie). Cela constituerait un signal très négatif pour les irrigants qui ont pris la mesure des enjeux de préservation de la ressource en consentant des investissements sans précédent
 - **Un taux de plancher de 30 % n'est pas supportable**, le réseau chambres s'est positionné sur un taux plancher maximum de 10 %
 - **Quant au taux plafond, il peut être relevé, mais en aucun cas déplafonné**, et doit être encadré, faute de quoi limiter le taux plancher n'aurait plus de sens
 - Enfin, il convient de **maintenir un avantage en faveur des secteurs sous OUGC** qui impose des contraintes aux irrigants pour limiter le prélèvement et permettre un partage de la ressource

Les agriculteurs les plus vertueux ne doivent pas être pénalisés.

Energies renouvelables



Le département du Vaucluse est très concerné par le développement du photovoltaïsme en raison notamment de son niveau d'ensoleillement important et des nouvelles contraintes auxquelles l'agriculture doit faire face en raison du changement climatique (stress hydrique, brûlures foliaires, etc.). Toutefois, la question foncière demeure prégnante, et le rôle fort de la Chambre d'Agriculture en matière de défense d'un foncier nourricier perdure. En effet, l'artificialisation des sols en Vaucluse est particulièrement inquiétante car située bien au-dessus de la moyenne nationale.

Il est important que notre territoire puisse participer activement au déploiement des ENR sur les terres agricoles grâce à un accompagnement idoine des projets permettant l'émergence de structures en parfait respect de la notion de nécessité agricole (PV sur bâtiment) ou de véritable synergie entre production énergétique et production agricole (agrivoltaïsme). En ce sens, la Loi APER permet de fixer un premier niveau de cadrage, qui demeure toutefois insuffisant à ce jour, et demande à être complété par un décret et des arrêtés ministériels au sein desquels trois points majeurs suscitent notre attention toute particulière :

- **Actuel manque de clarté sur l'articulation entre zones d'accélération (Code de l'Energie) et document-cadre (Code de l'Urbanisme).** De nombreuses communes confondent les deux processus. Il semblerait important que le cadre légal permette aux Chambres d'Agriculture de siéger à la CRE afin de permettre un travail cohérent et une vision globale entre les deux démarches.
- **Le rôle confié aux Chambres d'Agriculture pour l'élaboration des documents-cadre** est une responsabilité importante qui nécessiterait la mise à disposition d'outils et de moyens, ou à minima la prise en considération du travail important que cela représente pour la fixation des délais d'exécution (aujourd'hui les communes bénéficient d'un délai de 6 mois pour les zones d'accélération, quand les projets de décret laisseraient le même délai aux Chambres pour réalisation du document-cadre sur tout un département. Les communes bénéficient également d'appuis financés par l'Ademe et les Régions – les générateurs – quand les chambres doivent opérer avec leurs moyens internes propres, qui en Vaucluse sont malheureusement insuffisants).

- **Crainte d'une artificialisation massive de terres possédant un potentiel agricole majeur au motif de leur sous exploitation depuis une durée évoquée entre 5 et 10 ans** sans qu'aucun autre critère pour leur identification au sein d'un document-cadre ne soit introduit. Sur notre territoire, la pression urbaine forte a provoqué durant des décennies des choix de politiques urbaines en faveur de la réserve foncière et le recours usuel aux zones 1 ou 2. Provoquant des phénomènes de rétention, de déprise agricole et donc d'enfrichement des terres, alors même que leurs qualités agronomiques sont souvent tout à fait intéressantes. Le projet de décret, omettant ces mécanismes réglementaires qui ont créés un enfrichement « artificiel », risque donc de permettre la désignation de terres agricoles à grand potentiel pour le déploiement de projets au sol par dérogation au principe de l'agrivoltaïsme clairement posé par le Code de l'Urbanisme. Il est donc proposé que soit tenu compte notamment de l'antériorité des documents d'urbanisme et des qualités agronomiques des sols avant l'identification des terres inexploitées au sein des Documents-cadre.

En ce qui concerne la **méthanisation**, des projets sont en cours de développement. Il y a là un enjeu d'autonomie énergétique local et d'économie circulaire potentiellement très intéressant pour l'agriculture vauclusienne mais les aspects opérationnels agronomiques et logistiques sont à étudier précisément : la faisabilité des Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique (CIVE) dans le contexte climatique méditerranéen sec et chaud, ainsi que la valeur agronomique des digestats locaux et son intérêt au regard des sols et cultures locaux.



Synthèse des propositions

- **Permettre aux chambres d'agricultures de siéger au Comité Régional de l'Energie** dans le cadre de la création des zones d'accélération.
- **Repousser le délai de 6 mois pour permettre aux chambres d'agricultures d'élaborer le document cadre départemental et leur donner les moyens financiers de le réaliser.**
- **Revoir la loi Alur** pour tenir compte de l'antériorité des documents d'urbanisme et des qualités agronomiques des sols avant l'identification des terres inexploitées au sein des documents cadres.
- **Tenir compte de l'impact de la structure agrivoltaïque sur le potentiel de production de la parcelle.** Nécessité d'adapter l'exigence de rendement en fonction de la réduction de la surface et de la production (différencier le rendement à la placette du rendement à la parcelle). Dans certains cas, la perte de rendement peut s'élever jusqu'à 25% (*source INRAE - Christian DUPRAZ*).

Cerise



Contexte

La **drosophile suzukii** (*Drosophila suzukii* M.), arrivée en 2010 dans le sud-est de la France, s'est largement développée depuis sur le territoire français, sur lequel elle est désormais installée. Ce ravageur redoutable représente un fléau économique responsable, sans mise en œuvre d'une lutte dédiée, de la perte de la totalité de la production.

Dès 2010, des travaux de recherche et d'expérimentation ont été mis en place dans le but d'apporter, à la fois à très court terme et à moyen terme, des outils pour gérer au mieux les attaques de la drosophile suzukii.

Aujourd'hui, en 2023, la situation reste quasiment impossible à gérer en verger car :

Les moyens de lutte chimiques disparaissent

Jusqu'en 2016, année de l'interdiction du diméthoate, la protection phytosanitaire bien que difficile à mettre en œuvre, apportait un niveau d'efficacité correct. Le phosmet (Imidan) qui apportait un niveau d'efficacité certes inférieur, mais moins mauvais que les autres insecticides autorisés, a été interdit en 2022. Restent aujourd'hui des insecticides à visée adulticide, globalement peu efficaces sur cette mouche très mobile, et non sélectifs de cet insecte.

Les moyens de lutte alternatifs ne répondent pas encore suffisamment à l'enjeu

Les **filets de protection** sont un moyen de protection certes efficace pour certains vergers mais, ils ne sont pas adaptables à la majorité des situations des vergers (forme et structure) et des entreprises agricoles (capacité d'investissement, trésorerie). Avec la hausse du coût des matières premières, le coût de cette technique a considérablement augmenté depuis 2022. Cette technique est devenue inaccessible à certaines exploitations dont la trésorerie est exsangue après la campagne de récolte 2023. Pour toutes, après une décennie de saisons rendues difficiles par la présence de la *Drosophila suzukii*, la capacité d'investissement et d'emprunt s'est profondément réduite. Les mesures d'aide à l'investissement doivent être maintenues à un taux d'aide de 80%.

D'autres pistes de lutte sont étudiées mais à ce jour, elles ne sont pas finalisées (lutte biologique par acclimatation avec *Ganaspis brasiliensis*, Technique de lâchers de mâles stériles) ou sont insuffisamment efficaces (nombreuses techniques en cours d'évaluation).

Depuis plus de 10 ans, la *Drosophila suzukii* crée des dommages dans les vergers français, les difficultés s'accumulent, les entreprises agricoles sont de plus en plus fragilisées, les producteurs de cerise sont à bout d'espoir et abandonnent la production de cerise.

La **filière Cerises** réunit deux filières distinctes, la cerise de bouche et la cerise d'industrie.

La filière de **cerise d'industrie** est localisée dans le sud-est de la France et se concentre plus particulièrement dans la vallée du Calavon, autour d'Apt. Elle rassemblait, en 2020, 300 producteurs, 3 organisations de producteurs, et représentait un chiffre d'affaires de 4690 K€* (source FAM). Evalué à 1216 ha en 2010, le verger de cerise d'industrie ne représente plus que 765 ha en 2021*. Les chiffres officiels de la filière industrielle indiquent 250 emplois directs, 4 unités de transformation, 3 entreprises industrielles et un chiffre d'affaire de 15 000 k€*. L'AOP CEBI travaille en étroite collaboration avec les représentants de la transformation, au sein de l'ANIBI, association interprofessionnelle.

La production de **cerise de bouche** est présente sur l'ensemble du territoire français mais 90% des cerises françaises sont produites dans 3 régions (PACA, AURA et Occitanie). En 2022, l'AOP Cerises de France estime à 3500 le nombre de producteurs de cerise. Le verger, estimé à 9791 ha en 2010, atteint 7755 ha en 2021*. Nécessitant près de 1400 heures de travail/ha, cette production est pourvoyeuse de nombreux emplois saisonniers.

L'AOP Cerises de France, acteur majeur de la filière, rassemble 15 organisations de producteurs et expéditeurs. En Vaucluse, plusieurs signes de qualité ou marque collective valorisent cette production traditionnelle française et son savoir-faire : IGP Cerises des coteaux du Ventoux, la Cerise des Monts de Venasque. Un label Rouge cerise a été officialisé en 2018.

Le verger français a reculé depuis 10 ans et semble se stabiliser autour de 7300 ha

Aujourd'hui, le potentiel de production de cerises françaises est estimé à 35000 tonnes, dont 20% de cerise dédiée à l'industrie. En Vaucluse, entre 2021 et 2011, le verger de cerisiers a perdu 407 ha, ce qui représente un recul de 16,4% des surfaces*.

Le verger de cerisiers est relativement vieux. Sur le verger des adhérents de l'AOP Cerises de France, l'âge moyen varie de 18 à 31 ans selon les variétés. Le taux de renouvellement du verger est insuffisant. L'insécurité liée aux fléaux sanitaire et climatique ralentit les projets. La sécurisation de la production se pose de façon prégnante avec des solutions techniques coûteuses (couverture anti-pluie, filets anti-insecte). Après une dizaine d'années rendues difficiles avec la présence de la drosophile suzukii, les exploitations manquent de capacité d'investissement. De plus, le vieillissement des agriculteurs et le manque de candidats pour la transmission des exploitations accentuent le phénomène.

Stopper la perte de surface et maintenir un potentiel de production à moyen et long terme de 40 000 tonnes de cerises est pourtant un enjeu majeur pour conserver la compétitivité de la filière et garder sa place de choix sur le marché français.

La saison 2023

Dans ce contexte, la saison 2023 était fortement redoutée par les producteurs de cerise. Elle s'est extrêmement mal déroulée. Voici quelques éléments clefs.

- En début de saison 2023, un potentiel de récolte très faible, notamment sur les variétés tardives (mauvaise nouaison, chute physiologique importante liée au contexte climatique de l'année passée). Selon les exploitations, les pertes sont estimées à près de 20 à 50% du potentiel de récolte.
- Une pression forte en début de saison de la mouche de la cerise traditionnelle (*Rhagoletis cerasi*) dont les stratégies de protection actuelles sont moins efficaces en raison de la disparition du diméthoate, du phosmet, de l'imidaclopride et l'acétamipride, notamment.
- Un printemps extrêmement pluvieux provoquant éclatement des fruits, monilioses et difficulté d'assurer une protection sanitaire de qualité (lessivage des insecticides par la pluie, difficulté d'intervention en raison des intempéries).
- A partir du 15 juin, développement très fort de la *Drosophila suzukii* à la faveur de conditions météorologiques favorables (humidité, températures tempérées).

Les abandons de récoltes sont nombreux. Les pertes de rendement commercialisé à la fin de la saison sont variables d'une entreprise à l'autre. S'ils ne sont pas comptabilisés précisément à ce jour, ils sont évalués entre -20% à -80% du potentiel moyen des vergers.

Conclusions

Si rien n'est fait aujourd'hui la filière peut disparaître dans les 5 prochaines années.

C'est l'excellence française concernant la cerise qui est menacée, l'aménagement du territoire, un très grand nombre d'exploitations agricoles et d'emplois directs et indirects.

Un accompagnement fort de l'Etat est fondamental pour pérenniser les exploitations concernées.

Nous avons - Région, Chambre d'agriculture de Vaucluse et AOPN cerises de bouche et cerises d'industrie- co-construit **un plan régional de filière cerise**, mais cela ne saurait suffire en l'état.

Ce plan s'articule autour de 5 axes :

- Axe 1 - Soutien à l'animation professionnelle collective • Soutien à la mise en œuvre des stratégies de filière, via l'Association Nationale des Organisations de Producteurs Cerise • Soutien aux missions des Chambres d'Agriculture, notamment à l'accompagnement collectif des agriculteurs dans la mise en œuvre des adaptations culturelles.
- Axe 2 - Soutien à la recherche et l'expérimentation • Soutien aux actions d'expérimentation multipartenaires via la mesure 77.01 du FEADER. • Soutien au programme annuel d'essais menés par le domaine La Tapy à Carpentras, spécialisé sur la culture de la Cerise 120 000 €/an. • Soutien aux innovations, notamment aux essais d'installation d'ombrières photovoltaïques adaptées aux vergers de cerisiers.
- Axe 3 - Soutien à la plantation et l'adaptation des vergers • Subventions d'investissement à la rénovation des vergers, à l'installation de filets dits « insectproof » et autres matériels de prévention des risques avec le dispositif Contrat de transition du FEADER (ex 4.1.5 et 4.1.2) • Garantie d'emprunts pour financer les projets via le fonds de garantie mis en œuvre par la SIAGI, mobilisable directement par la banque. Le prêt d'honneur accessible pour les personnes qui s'installent en agriculture.
- Axe 4 - Soutien à la valorisation de la production • Soutien aux signes officiels de qualité et aux organismes de gestion
- Axe 5 - Soutien à l'investissement dans des outils aval • Subventions pour les investissements de modernisation des entreprises collectives de stockage, conditionnement, transformations et commercialisation avec le dispositif 73.03 (ex 4.2)

Synthèse des propositions

- **Le plan régional de la filière cerise** va dans le bon sens, mais la Région, comme la profession, n'ont pas de pouvoir normatif dans le domaine sanitaire qui est aujourd'hui la véritable difficulté de la filière. L'intervention de l'Etat doit se situer dans ce champ à court terme et à moyen terme.
- **Revoir avec les règles européennes et un encadrement particulier, l'utilisation de produits phytosanitaires pendant la transition des résultats de la recherche.** La mise à disposition de solutions phytosanitaires efficaces, via les mesures d'urgence (article 53).
- **Mobiliser des moyens d'indemnisation au vu du préjudice de la Drosophile Suzikii** du fait de l'absence de solutions phytosanitaires jusqu'à l'émergence de moyens de lutte alternative à l'efficacité prouvée.
- **Accompagner financièrement les agriculteurs pour la pose de filets**, en complément des aides régionales et européennes pour créer un véritable effet levier. La mise en place d'une aide à l'investissement pour atteindre un taux d'aide de 80 % est primordiale pour déployer cette technique de lutte.
- **Mettre en place une aide à l'arrachage** pour les arboriculteurs qui le souhaitent, avec une majoration pour ceux qui s'engagent à replanter des vergers de cerisiers adaptés à la pose de filets.
- **Accélérer la recherche et l'innovation** : la technique de l'insecte stérile (TIS) ou encore le lâcher de parasitoïdes ont été identifiées. **L'accompagnement administratif et financier de l'Etat est incontournable pour l'aboutissement de ces projets et c'est une véritable accélération des programmes qui est nécessaire.**
- **Corriger les dysfonctionnements observés dans la mise en œuvre du dispositif assurantiel**, au niveau de la référence historique, constatés sur la filière cerise mais également sur l'ensemble des filières (CF fiche raisin).
- **Sollicitation d'une réponse aux courriers transmis au Président de la République et au Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté (joints en annexe)**

**source FAM – chiffres clés filière*



Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Réf. : 30/07-2023-fnppf-GiB

Paris, le 7 juillet 2023

Objet : Crise grave de la production française de cerise

Monsieur le Président de la République,

Nous souhaitons vous adresser le présent courrier, afin de vous alerter sur la situation alarmante que connaissent actuellement les producteurs français de cerises. Cette crise sans précédent, est la résultante de plusieurs facteurs :

- Sur un plan sanitaire principalement. En effet, nous faisons face à une réelle impasse technique pour lutter contre un ravageur de la cerise, une mouche appelée la *Drosophila suzukii*. Elle s'attaque principalement aux fruits rouges mûrs et en particulier à la cerise, en pondant ses œufs sous la peau et en rendant rapidement le fruit impropre à la consommation. Par ailleurs, ses caractéristiques biologiques en font un **ravageur hautement nuisible** (à partir de 10% de perte, on peut s'attendre à ce que toute la récolte soit touchée par la *Drosophila*). Les conséquences sur les exploitations sont d'ores et déjà considérables : une **perte pouvant aller jusqu'à 100% en cerise de table comme d'industrie**.

A ce jour, en arboriculture comme en agriculture en général, la lutte contre les insectes passe par l'usage de produits phytosanitaires. Cependant, après la suppression du Diméthoate en 2016, le Phosmet (commercialisé sous le nom de l'Imidan) est également retiré par la Commission européenne nous plaçant face à un mur. En effet, **faute de disposer d'itinéraire technique suffisamment efficace, nos producteurs subissent des risques et pertes de production insupportables, avec une absence de visibilité à court et long terme quant à l'avenir de cette production**.

Dans ce contexte, dès 2022 nous avons à de multiples reprises alerté et renouvelé notre demande d'indemnisation des producteurs de cerise pour la campagne 2023 : à la fois auprès de Mme BORNE et de M. FESNEAU. Malgré une écoute réelle, les solutions proposées restent insuffisantes et par ricochet, insatisfaisantes à ce jour : un dispositif d'indemnisation des pertes

calqué sur la règle de minimis ne permettant pas de sauver les exploitations, ce que nous avons rappelé à maintes reprises.

- Au-delà du point précédent, c'est la **filiale fruitière française dans son ensemble, qui souffre de longue date de problématiques diverses qui asphyxient nos arboriculteurs** : concurrence des pays UE et hors UE sur la main d'œuvre, concurrence sur la disponibilité de matières actives, absence d'alternatives efficaces de lutte contre les maladies et ravageurs, etc.

Nos 3 structures, FNPF, AOP Cerises de table et AOP Cerises d'industrie avons répondu présents aux différents échanges sur le sujet et malgré notre volonté et l'énergie que nous déployons pour « tenir bon », nos producteurs sont désespérés (certains poursuivent l'arrêt de la production) et ont besoin de solutions durables.

Nous avons anticipé la suppression du phosmet en alertant, à de multiples reprises l'ensemble des services concernés. Nous avons multiplié les rencontres (Ministère, élus...) et ce, plusieurs mois avant la décision de l'UE : sans moyen de lutte efficace, les filières cerises de table et cerises d'industrie ne pouvaient faire face à ce ravageur. L'année 2023 nous donne hélas raison : des vergers abandonnés, des producteurs à bout, des metteurs en marchés (coopératives, expéditeurs, industriels) fragilisés...

Des programmes de recherche sont en cours, peut être apporteront-ils des solutions dans quelques années. Pour la filière cerise de table, l'installation de filets insect-proof peut être une possibilité. Mais cela ne pourra être mis en œuvre que si les exploitations ont la capacité économique d'investir et d'attendre les nouvelles solutions. L'indemnisation des pertes doit répondre à ce double objectif.

Connaissant votre ambition quant à la souveraineté de la France, nous en appelons à votre assistance et compréhension, et espérons une issue rapide et efficace de la part du Gouvernement : c'est une question de survie pour nos producteurs.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre haute considération.

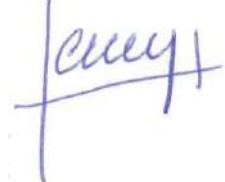
Françoise ROCH
Présidente de la FNPF



Eric GINOUX
Président du CEBI



Jean-Christophe NEYRON
Président de l'AOP cerise



Copies :

- Mme Elisabeth BORNE, Première ministre

- M. Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Ministère de l'Agriculture et de la
Souveraineté

Secrétariat particulier du Ministre de
l'Agriculture, Mr Marc FESNEAU

78 Rue de Varenne
75007 PARIS 07 SP

Mazan, le 14 Septembre 2023

Monsieur le Ministre,

La cerise des coteaux du Ventoux, la seule IGP reconnue par l'Europe en France.

Lors du repas de travail du 10 Septembre 2023 à Mazan, les producteurs de cerises ont souhaité que soit pris en considération les trois demandes ci-dessous :

- **Rénovation des vergers**
Nous demandons qu'une priorisation soit effectuée lors du dépôt de dossier des producteurs de cerise à France Agrimer et que le montant hectare de la rénovation des vergers cerise soit revalorisé.
- **Couverture filet anti-drosophile**
Nous demandons qu'une subvention supplémentaire de 20% soit affectée à l'investissement pour des filets anti-drosophile sur les subventions régionales.
- **Produits phytosanitaires**
Nous demandons que l'ensemble des produits phytosanitaires (molécules) dérogé pour la production de cerise en 2023 soit reconduit pour 2024 pour lutter contre les ravageurs de cette culture (drosophiles, pucerons...).

Nous espérons être entendus afin de pouvoir poursuivre la culture de la cerise rouge dans l'aire géographique de la cerise des coteaux du Ventoux.

Veillez agréer Monsieur le Ministre toutes nos sincères salutations,

René REYNARD
Président de l'ODG Fruiventoux



Arboriculture pomme-poire-cerise



Contexte

Un niveau de récolte inférieur principalement lié à une alternance de production

En 2021 le gel avait fortement impacté les vergers de notre bassin de production, qui se sont retrouvés en surproduction l'année suivante, malgré les efforts pour réguler la charge. Cela a engendré en 2023 une alternance de floraison (fruits à pépins) ou de nouaison (cerisiers) plus ou moins marquée selon les situations : variété, intensité du gel 2021, vigueur, récolte 2022, mode de production en bio qui est plus sujet à l'irrégularité de production...

A noter que la longue période de canicule subie en 2022 a amplifié ces phénomènes d'alternance.

Bio agresseurs

Sur pommier et poirier, on observe des niveaux de dégâts de carpocapse très importants (inoculum important en 2022 et conditions climatiques favorables à son développement). La punaise diabolique et la mouche méditerranéenne sont des ravageurs préoccupants pour les fruits non récoltés à ce jour.

Sur cerisier, la pression *Drosophila suzukii* a été importante, contenue en première partie de campagne mais qui a provoqué des pertes significatives à partir de mi-juin. Il y a eu également des problèmes de maladies de conservation compte tenu des conditions climatiques.

La protection des cultures devient de plus en plus difficile du fait que de nombreux produits phytosanitaires perdant leur homologation et la difficulté d'obtenir des autorisations de mise en marché pour de nouvelles spécialités (qui sont souvent déjà autorisées dans l'union européenne). Certains produits indispensables sont sous le régime de dérogation depuis des années. (Exirel en cerise, Neem Azal en pépins...)

A noter que la limitation du nombre de molécules utilisables favorise le développement de résistance. Certaines méthodes alternatives comme par exemple les filets, sont efficaces sur certains ravageurs mais ce n'est pas le cas pour l'ensemble des bio agresseurs.

Incidence du climat

Sur cerise, entre mai et juin, de nombreuses pluies (pas forcément importantes en pluviométrie) ont provoqué des problèmes d'éclatements et de pourritures.

L'épisode caniculaire (semaine du 21 août) a généré des problèmes de coloration sur les variétés bicolores liés à l'absence d'amplitude thermique, ainsi que des brûlures d'épidermes et des échaudures internes sur certaines variétés.

Concernant l'adaptation aux évolutions climatiques, l'aspersion sur frondaison permet de lutter contre le gel, mais également contre les épisodes de canicules en pratiquant des bassinages. Il ne s'agit pas d'irrigation mais de saturer d'humidité l'air ambiant afin de provoquer un rafraîchissement (effet similaire à une brumisation). **Ces techniques sont efficaces et peuvent être mise en œuvre si les agriculteurs disposent d'un accès à des ressources en eau suffisantes.**

Les filets protègent de la grêle, du vent, des brûlures d'épidermes.

Marché

La situation n'est pas trop inquiétante pour la poire compte tenu du déficit de l'offre. En pomme, des opportunités existent sur le grand export (offre plus faible de l'hémisphère sud sur la deuxième partie de sa campagne.) En AB, le marché reste difficile avec une offre supérieure à la demande qui s'essouffle. Mais pour les fruits à pépins, nous ne sommes qu'en tout début de campagne de commercialisation. En cerise, les prix de vente ont été corrects mais ne compensent pas le manque de production.

Conclusions

Pour les arboriculteurs de notre région, après le gel historique subi en 2021, l'année 2022 marquée par un fort impact de la canicule et des niveaux de prix très faibles, la campagne 2023 ne sera pas miraculeuse, avec une forte augmentation des coûts de production liée à l'inflation et des rendements déficitaires.

Synthèse des propositions

- Dans le cadre de France 2030, un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est en cours de dépôt sur l'Adaptation du Verger Méditerranéen face au changement climatique. Ce dossier revêt un caractère vital pour les exploitations de notre département et un appui de l'Etat est nécessaire.**

AMI DEMONSTRATEURS TERRITORIAUX DES TRANSITIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

AVANCER - Adapter le Verger Aux Nouveaux Climats et Enjeux en Région Sud

Présentation du 11 septembre 2023



Finalités et objectifs

Ambition 2030 : être en mesure d'accompagner efficacement toutes les filières en Région PACA

Ambition 2050 : Transformer le verger en Région PACA pour qu'il soit prospère et adapté aux nouveaux climats

Objectif général :

Sécuriser les arboriculteurs dans leurs futurs choix cultureux (techniques et variétés), dans leurs changements de pratiques, en connaissance des risques liés au climat, afin de maintenir une production rentable, correspondant aux attentes des consommateurs et de la société.



Actions

Action 1 : Identifier les risques, les évaluer, les présenter de manière innovante aux exploitants.

Action 2 : Identifier les solutions pouvant atténuer les conséquences du CC sur les vergers de démonstration.

Action 3 : Elaborer d'un Outil d'Aide à la Décision, pour la conception d'un verger adapté au changement climatique.

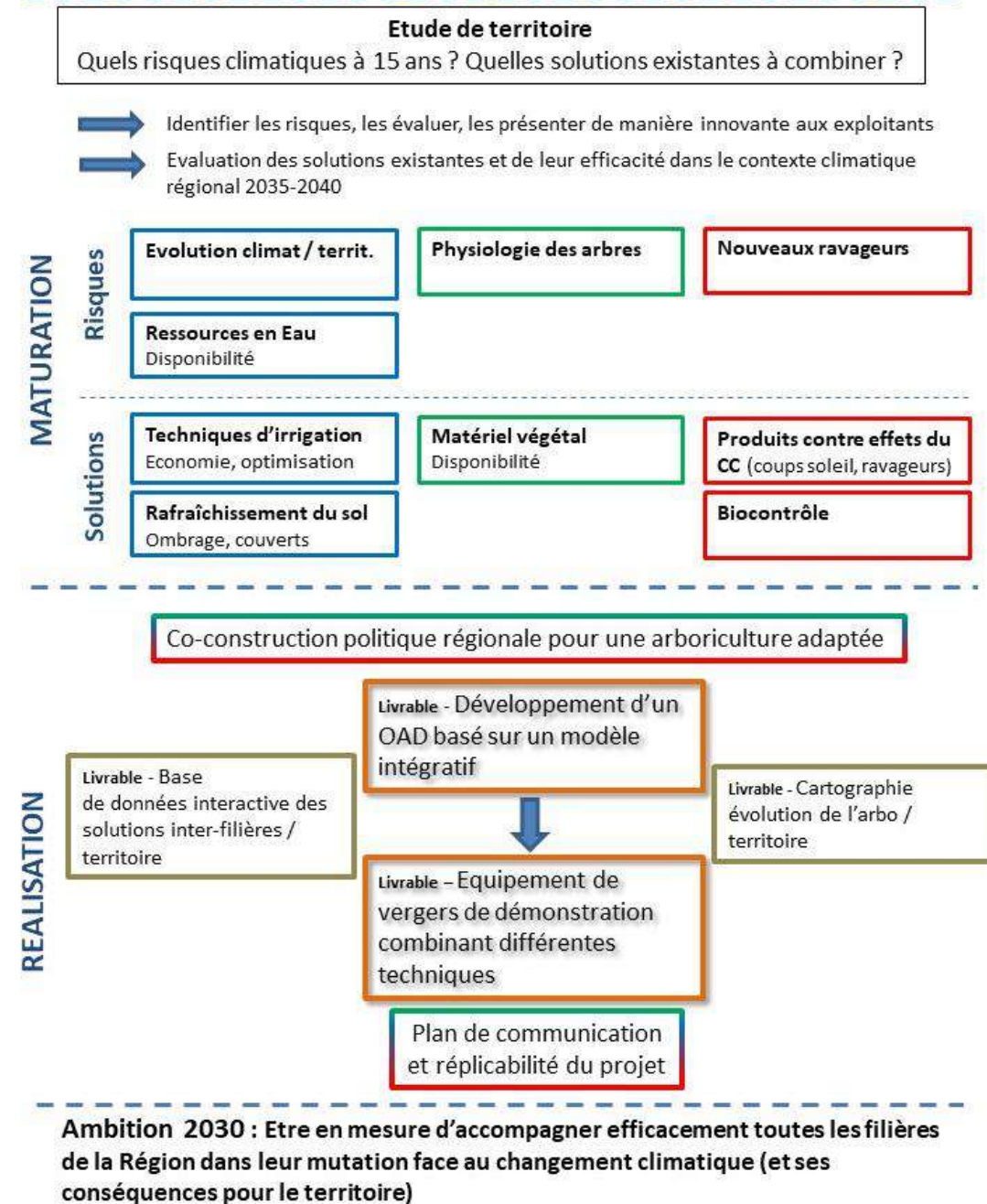
Action 4 : Equiper des vergers innovants utilisant l'OAD, par espèce et dans différents territoires.

Action 5 : Créer et suivre la politique régionale pour une arboriculture en PACA adaptée au changement climatique.

Action 6 : Transfert / Partage des connaissances et d'expériences avec tous les acteurs de la filière arboricole pour le déploiement et la transformation du verger en Région Sud.

AVANCER

Adapter le Verger Aux Nouveaux Climats et Enjeux de la Région Sud



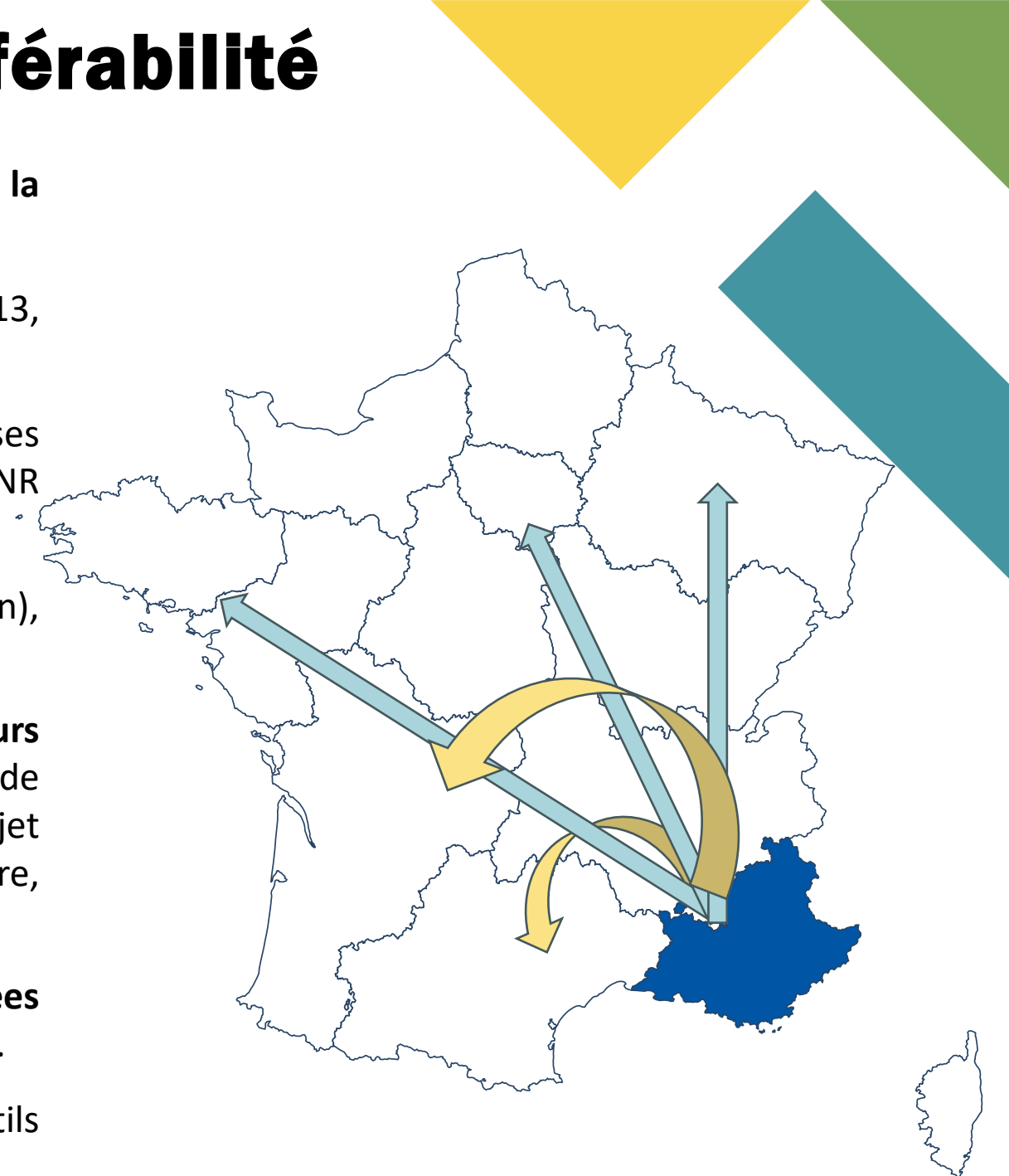
Territoires identifiés et transférabilité

•En région PACA :

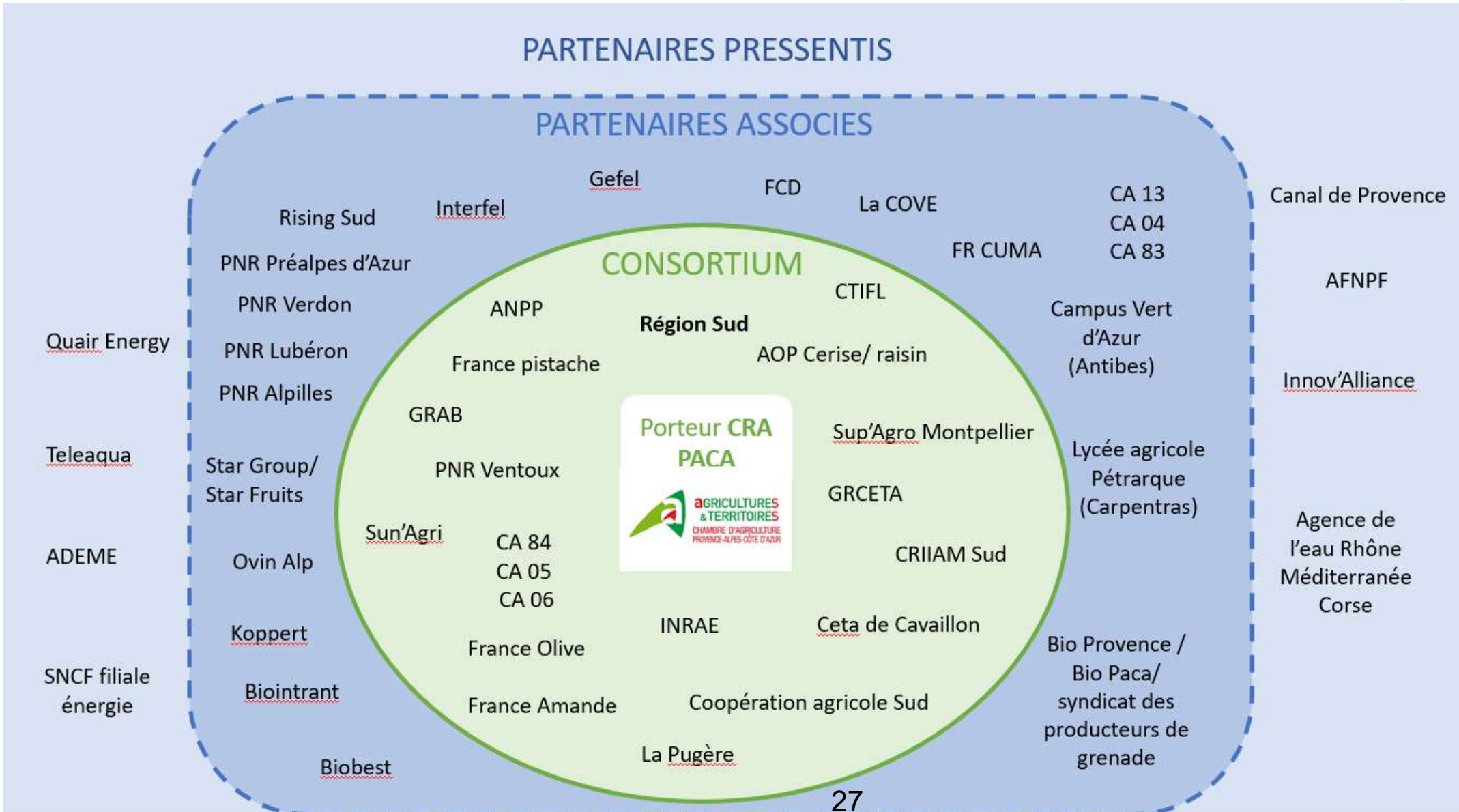
- ✓ **La Basse vallée de la Durance (84 et 13) et la Haute vallée de la Durance (04 et 05) :** Pommes et poires (La Pugère), amandes.
- ✓ **La Plaine de la Crau (13) :** Nectarines, abricots, figes (CDA 13, INRAE, GAEC Bernard), amandes.
- ✓ **Le Vaucluse (84) sur le bassin déficitaire / Mont Ventoux :** Cerises et abricots, amandes, raisins de table, pistaches, olives + PNR Ventoux, Cove, CA 84...
- ✓ **Côte d'Azur et Var (06, 83) :** Agrumes (citron de Menton), amandes, figes de Soliès, grenades, olives, pistaches.
- ✓ **Mutualisation et partage avec d'autres démonstrateurs territoriaux** qui traitent de problématiques communes (gestion de l'eau, diminution des intrants, logique partenariale) : projet TOMMATES, Syndicat des Vignerons + projets Val-de-Loire, Occitanie.

•**Dans les territoires concernés par les problématiques rencontrées dans la profession arboricole :** Occitanie, Nouvelle Aquitaine, AURA.

•**Au niveau national :** méthodologie partenariale développée et outils diffusés aux autres filières (autres que arboricoles).



Partenariats



Gouvernance et organisation

Comité de Pilotage (COPIL) : tous les partenaires du 1^{er} cercle (consortium) – 20 acteurs

Comité Technique (COTEC) : 6/7 personnes de la CRA PACA

Comité d'Evaluation : Partenaires du 1er Cercle + DRAAF (Présidence confiée à une personne extérieure au projet, qualifiée et indépendante)

Pilote / action : Région Sud, CRA PACA, CRIIAM Sud, INRAE Avignon, ANPP

Innovation

- Co-construction **multi partenariale** et **intelligence collective** comme facteurs d'accélération des transitions : implication des associations et syndicats de producteurs, instituts de recherche, stations expérimentales, collectivités, chambres d'agriculture.
- **Approche transversale** pour mutualiser les techniques entre toutes les filières arboricoles.
- **Performances environnementales, agronomiques et sociales** par :
 - l'innovation technologique : développement d'un OAD, test en conditions réelles de techniques novatrices pour optimiser la consommation des ressources, la diminution des intrants ;
 - L'acceptation sociale : intégration de la société civile - citoyens, agriculteurs, pépiniéristes, , PNR, ONG - pour identifier leurs besoins et le niveau d'acceptabilité des solutions, actions de sensibilisation et de formation.
- **Construction d'une méthodologie et d'un modèle économique réaliste pour dupliquer le projet** : économie circulaire vertueuse, optimisation des ressources, approche collaborative, solidarités locales, logique partenariale, etc.

Viticulture*



Contexte

Le climat : Une année qui alterne les excès climatiques

cf. annexes CRIIAM Sud

Le début de campagne est marqué par 4 mois de sécheresse d'hiver avec une inquiétude forte sur le fonctionnement de la vigne au printemps.

Les pluies salvatrices de mi-mai à mi-juin permettent la mise e place d'une récolte potentiellement généreuse au niveau quantitatif mais la pression du mildiou est très forte et explosive. (Quelques parcelles ont été détruites notamment au centre et nord Vaucluse et Ventoux Luberon).

*Note réalisée avec le concours des informations des services des ODG Côtes du Rhône (Denis Guthmuller), Ventoux (Marie Flassayer), Luberon (Nathalie Archaimbault) et IGP (Malden Grumic) et du CRIIAM Sud.

Des épisodes secs et caniculaires, la deuxième décennie de juillet et la dernière décennie d'août (5 jours au-delà de 40 °c !) ont conduit à la présence de quelques parcelles séchantes non récoltables ou très fortement échaudées notamment sur cépages Roussanne, Syrah et Bourboulenc.

La production : une récolte potentielle satisfaisante

Les volumes rentrés pour le moment sont corrects (les blancs et Rosés principalement ont été vendangés) mais on note une année très hétérogène en fonction des terroirs et des pratiques viticoles réalisées.

Les niveaux de rendement autorisés ont été abaissés dans l'ensemble des appellations et IGP sauf 2 crus (Gigondas et Chateauneuf du Pape) et les blancs. Exemple : l'appellation Côtes du Rhône (CDR) passe de 51 à 41 en rouge mais stable en blanc, l'appellation Ventoux passe en rouge et rosé de 55 à 51 et stable en blanc.

*Note réalisée avec le concours des informations des services des ODG Côtes du Rhône (Denis Guthmuller), Ventoux (Marie Flassayer), Luberon (Nathalie Archaimbault) et IGP (Malden Grumic) et du CRIIAM Sud.

Marché

Une « dé-consommation » des rouges, un effritement des rosés et des blancs en progression

Les stocks sont en forte augmentation depuis 3 ans (CDR), en augmentation en IGP malgré la distillation ou en hausse modérée en Ventoux et Luberon.

Les sorties de chais tiennent en l'état cette campagne en CDR. En Ventoux, elles sont en baisse.

La vente en grande distribution est stable en CDR après de nombreuses années de chute.

En CDR, pour l'export une légère baisse en volume est notée mais elle est positive en valeur, « la vallée du Rhône est moins désirable ». Le Ventoux se maintient à l'export grâce au Canada et à la Belgique.

Les transactions vrac sont en forte baisse en volume et prix en CDR. La baisse en Ventoux est plus limitée. On remarque une situation hétérogène dans le vignoble et des performances de vente très variables selon les structures.

Le marché des blancs est actif mais fragile car les volumes sont faibles sauf en Luberon. Il ressort une inquiétude en IGP car le Cognac pourrait ne pas distiller 400 000 hl et déstabiliser le marché.

*Note réalisée avec le concours des informations des services des ODG Côtes du Rhône (Denis Guthmuller), Ventoux (Marie Flassayer), Luberon (Nathalie Archaimbault) et IGP (Malden Grumic) et du CRIIAM Sud.

Difficultés

Les trésoreries sont en baisse. Il manque de la place pour rentrer la récolte 2023. Par exemple en CDR la baisse du chiffre d'affaire est estimée sur la récolte 2023 (paiement courant 2024 à -25%).

Les coûts de production ont explosé au vignoble : palissage, engrais, matériel, Energie (GNR et électricité), passages en Bio ou HVE, arrêt des désherbages chimiques et disparition de molécules chimiques efficaces.

Les frais de vinification, mise en bouteille, emballage sont aussi en très forte hausse.

Ces éléments engendrent beaucoup d'inquiétudes et de tensions de la part des vigneronnes qui se posent des questions sur leur avenir : « des vigneronnes et vignerons fatigué(e)s ».

Les effets du changement climatique rendent les productions plus aléatoires (gels, pluies diluviennes, canicules...)

Le Luberon est exposé à des prix du foncier en augmentation (pression foncière des investisseurs).

Une inquiétude généralisée s'exprime sur le désengagement de l'état sur le dossier de la flavescence dorée.

La pression lobbying anti-alcool est très forte et axée sur le vin, moins sur les autres alcools.

Les états italiens et espagnols soutiennent mieux leur héritage viticole.

S'ajoute à cela des difficultés de communication avec les riverains des parcelles viticoles et un problème lié à l'appropriation du terme du « Provence ».

*Note réalisée avec le concours des informations des services des ODG Côtes du Rhône (Denis Guthmuller), Ventoux (Marie Flassayer), Luberon (Nathalie Archaimbault) et IGP (Malden Grumic) et du CRIIAM Sud.

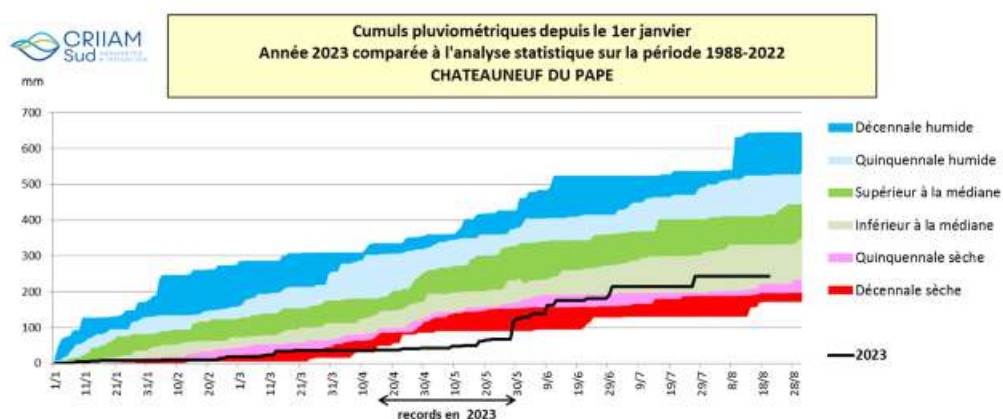
Synthèse des propositions

- **Baisser l'offre à court terme :**
 - **Arrachage définitif ou temporaire :** nécessité d'avoir des autorisations de plantation plus longues que les 4.5 ans actuels.
- **Développement des marchés rémunérateurs :**
 - **Soutien de l'Etat au dossier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » ;** CDR validé et déclinaison plus large en Luberon et IGP afin de faire de l'autonomie alimentaire et adapter le potentiel de production aux capacités de commercialisation.
 - **Plans des interprofessions** (Rhône et IGP) pour développer la promotion export
 - Il est souhaité des **outils économiques plus intelligents et plus réactifs** de régulation du marché
 - **Renforcer l'œnotourisme et désaisonnaliser les périodes touristiques** – travailler avec les autres filières du territoire pour une promotion croisée des produits.
- **Adapter les outils de production au changement climatique et à l'adaptation aux contraintes environnementale, sanitaires et sociétales**
 - **Accélération de la recherche** sur la flavescence dorée
 - **Expérimentation mutualisation :** VIFA (Variétés) et DEI (dispositif d'évaluation des innovations : conduite, densité)
 - **Encourager davantage les démarches environnementales :** HVE Bio biodiversité ...

*Note réalisée avec le concours des informations des services des ODG Côtes du Rhône (Denis Guthmuller), Ventoux (Marie Flassyer), Luberon (Nathalie Archaimbault) et IGP (Malden Grumic) et du CRIIAM Sud.

Annexes climatiques

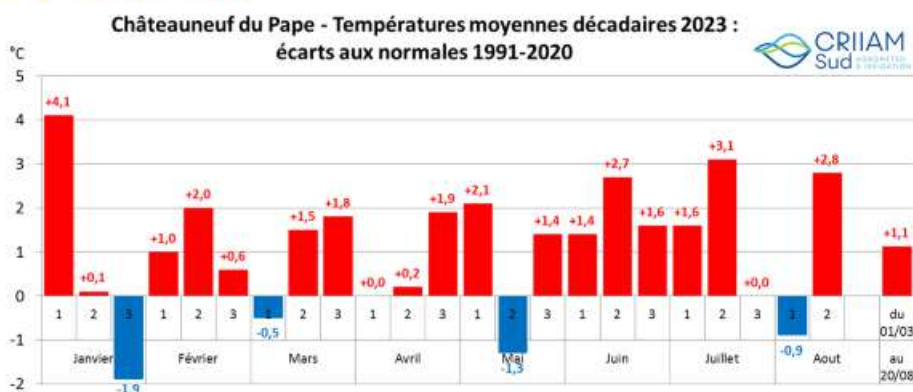
Cumuls de précipitations



Les précipitations sont cette année très faibles jusqu'à fin mai. De nouveaux records de faibles cumuls pluviométriques sont établis sur la période de mi-avril à fin mai. Les pluies conséquentes recueillies entre le 29 mai et le 30 juin font nettement remonter la courbe 2023, sans toutefois rattraper le retard, la médiane n'étant pas atteinte en ce 20 août...

*Note réalisée avec le concours des informations des services des ODG Côtes du Rhône (Denis Guthmuller), Ventoux (Marie Flassayer), Luberon (Nathalie Archambault) et IGP (Malden Grumic) et du CRIIAM Sud.

Températures moyennes décadaires



Depuis ce début d'année, seules 4 décades enregistrent des températures moyennes inférieures aux valeurs de saison. Malgré un excédent exceptionnel en 1^{ère} décade de janvier, le record de douceur du début d'année 2018 n'est pas détrôné.

Sur la période du 1^{er} mars au 20 août, l'excédent est de 1°1. Depuis 1988 (notre historique sur ce secteur), seules les années 2003 et 2022 ont été plus chaudes.

8

*Note réalisée avec le concours des informations des services des ODG Côtes du Rhône (Denis Guthmuller), Ventoux (Marie Flassayer), Luberon (Nathalie Archambault) et IGP (Malden Grumic) et du CRIIAM Sud.

Raisin de table



Contexte

La saison s'annonçait bonne avec une sortie de grappe importante et inespérée compte tenu de la forte production enregistrée en 2022.

L'impact climatique sur la production devient **de plus en plus prégnant, 2023 en est une illustration dramatique avec des pertes de récoltes sans précédent.** Après plusieurs années de gel et d'épisode de grêle, **l'année 2023 se caractérise par une absence totale de pluie les quatre premiers mois de l'année suivi d'une pluviométrie record, 350 mm concentrés sur les mois de mai et juin.** Soit 50 % de la pluviométrie annuelle. Au cours de ces pluies, il est à déplorer **des épisodes de grêle réguliers.**

Une **nouvelle période de canicule s'amorce** en début d'été avec **des températures record** enregistrées à la fin du mois d'Août.



Pluviométrie enregistrée sur la commune de Rustrel

Problèmes rencontrés

Malgré une maîtrise culturale optimisée intégrant des techniques de Biocontrôle, **la profession est désemparée face aux aléas climatiques successifs et sans précédent.**

Les pluies printanières ont eu pour conséquences **un développement explosif de maladies cryptogamiques** telles que le Mildiou et l'Oïdium. Celles-ci ont imposé des cadences de traitement élevées voire très élevées pour nos producteurs bio compte tenu de l'usage quasi exclusif de produits préventifs et lessivables.

Il est à déplorer **une perte de récolte notable pour la filière pouvant aller jusqu'à 100 % dans les situations difficiles.**

La grêle a aussi engendré des **pertes totales de production** sur certaines communes.

Enfin, les **fortes chaleurs enregistrées (43°5)** en début de récolte **ont occasionné les dégâts les plus notables car généralisés à l'ensemble des zones de production du Vaucluse.**

Il s'agit de flétrissement de baies quasi généralisé à toutes les grappes. Cela a pour conséquence, une **perte notable de production** mais également **une augmentation importante des frais de ciselage** qui ne pourront être compensés par le prix de vente compte tenu des cours bas du marché.

Les dégâts constatés sont importants avec à ce jour jusqu'à 50 % de pertes et très probablement plus d'ici la fin des récoltes.

Bien que déjà rencontré par le passé, **le niveau de dégâts est sans précédent.**

Cette succession de sinistres met en péril l'avenir des exploitations et devrait accélérer les cessations d'activités. Des répercussions sont à attendre également au niveau des Organisations de Producteurs déjà fragilisées par une campagne cerise désastreuse.

Marché

Les cours pratiqués sont beaucoup trop bas pour compenser l'explosion des coûts de production.

Le raisin bio rencontre depuis deux ans des difficultés de commercialisation lourdes en lien avec une offre grandissante et une demande en baisse compte tenu des impératifs économiques des ménages.

Conclusions

Des visites de terrains ont été organisées par les services de la DDT et les organisations professionnelles agricoles.

Il est attendu de la part des professionnels (exploitants et structures de commercialisation) un soutien économique pour pallier aux préjudices de cet épisode caniculaire.

D'autant plus que la plupart de ces exploitations produisent aussi de la cerise de bouche et d'industrie.

Synthèse des propositions

- **Faire évoluer la réforme des assurances en faisant évoluer le barème des rendements historiques.**
 - **Les préjudices phytosanitaires ne rentrent pas dans l'assurance et aujourd'hui c'est un réel problème.**
 - **Un système d'assurance mieux adapté à la réalité des récoltes et plus uniquement basé sur le rendement historique de l'exploitation.**

Exemple : Un assuré en raisin de table a un historique de rendement de 5 T/ha assuré. En 2023, il a un potentiel de 10 T/ha en raison d'une bonne sortie de raisin. S'il a une perte de 50 % de sa production, il n'aura droit à aucune indemnisation puisqu'il aura récolté 5 T/ha malgré la perte de 50 % de sa récolte.
 - **Revoir le système de la moyenne olympique** qui génère des effets indésirables en ne permettant pas à un jeune installé de s'assurer ou en prenant en compte les accidents climatiques antérieurs. Une prise en compte du potentiel de production validé en amont entre le producteur et l'assureur, permettrait de supprimer ces effets.
- **Aider les agriculteurs à mettre en place rapidement sur leur exploitation des expérimentations** qui ont prouvé leur effet notamment sur le domaine de Piolenc et sur le domaine de la Tapy par l'intermédiaire de diagnostics techniques. **Cela a d'ailleurs été proposé lors des ateliers de travail sur la LOA (Loi d'Orientation et d'Avenir Agricole) et validé par le Ministre de l'Agriculture lors de sa visite à Gap le 28 avril 2023**

Ces diagnostics techniques peuvent couvrir les sujets suivants

 - Variétés résistantes (notamment mildiou et oïdium),
 - Accompagnements techniques sur les pratiques culturales,
 - Ombrage,
 - Taille,
 - Robotisation,
 - Gestion connectée,
 - Expérimentation de l'agrivoltaïsme,
 - ...

- **Obtenir l'exemption du raisin de table pour permettre sa commercialisation en barquette à partir du 1^{er} janvier 2024.** Le raisin de table produit en France est un produit saisonnier, haut de gamme et fragile. **Conditionner le raisin de table en barquette est la seule solution de segmenter l'offre**, c'est-à-dire de proposer plusieurs variétés en libre-service pour un raisin de même couleur, l'unique moyen d'informer le consommateur sur les démarches identifiant sur l'origine (signes Officiels de Qualité), ou les démarches de Qualité (Haute valeur Environnementale par exemple.)
- **Renforcer le soutien du programme de recherche variétale menée par la filière raisin de table.** Objectif : proposer aux consommateurs une ou des variétés de belle qualité gustative, et aux producteurs des variétés qui naturellement résistante au Mildiou et à l'Oïdium.
Ce programme est conduit par l'AOP nationale raisin de table, les chercheurs de l'INRAE – IFV, le CTIFL et le Domaine Expérimental de la Tapy grâce au soutien du Conseil départemental de Vaucluse et du Conseil régional Sud.
Une variété a été sélectionnée et lors d'un test de dégustation, elle a été unanimement appréciée pour sa qualité gustative.
Désormais, **il convient d'accompagner les producteurs et les structures commerciales dans les tests commerciaux à venir tout en poursuivant les essais sur de nouvelles variétés.**
- **Appuyer et valoriser la communication autour de la démarche HVE** initiée sur une part importante des exploitations en raisin de table
- **Invitation de la Première Ministre et du Ministre de l'Agriculture sur le domaine expérimental de la Chambre de Vaucluse (Piolenc) pour une journée de travail** où seront partagées les résultats des essais menés et débattus les propositions soumises lors de l'audience du 20 septembre 2023 avec Monsieur Mathias GINET.

Lavande / lavandin



Contexte

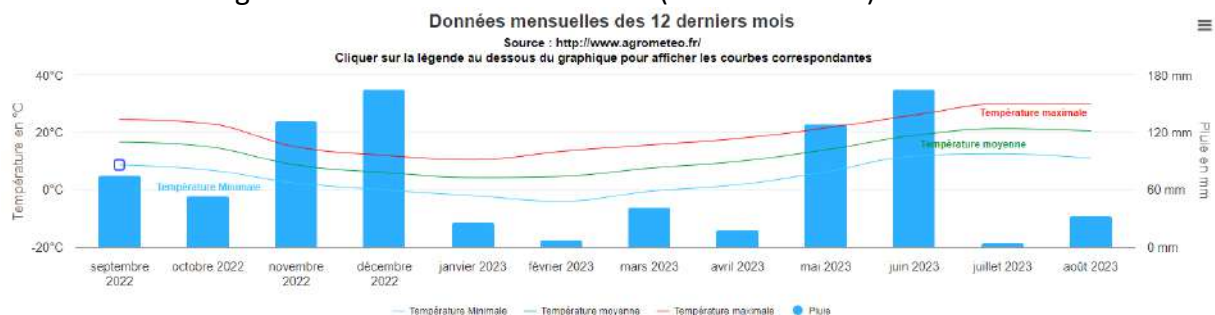
En 2023, le département du Vaucluse compte 6 388 hectares de champs de lavande et lavandin, répartis sur 441 exploitations. Cette production permet de **valoriser des terrains pauvres et caillouteux** des zones de montagnes sèches méditerranéennes sur lesquels d'autres cultures seraient très difficiles à développer compte tenu de l'altitude et de l'aridité du climat. La lavande contribue réellement à maintenir une activité économique locale dans des secteurs ruraux de montagne notamment sur le plateau de Sault et joue un rôle déterminant dans l'**aménagement du territoire**. La préservation de la culture de la Lavande est un enjeu crucial car c'est une filière particulièrement **structurante pour l'économie régionale (apiculture, tourisme)**.

Point climatique

L'impact climatique sur la production devient de plus en plus important, après le gel en 2021 et la sécheresse en 2022, l'année 2023 se caractérise par une absence totale de pluie les quatre premiers mois de l'année suivi d'une pluviométrie record, 300 mm concentrés sur les mois de mai et juin sur le plateau de Sault.

En effet, la saison avait bien commencé, mi-juillet la lavande était au sommet de sa floraison. C'est avec optimisme que les lavandiculteurs s'apprêtaient à récolter mais c'était sans compter sur une invasion sans précédent de **chenille noctuelle**. Ces attaques peuvent être considérées d'ordre climatique. En effet, plusieurs épisodes de Sirocco ont eu lieu en juin, et seraient à l'origine du transport des papillons.

Pluviométrie enregistrée sur la commune de Sault (source CIRAME)



Problèmes rencontrés

- **Noctuelle**

Depuis mi-juillet, des chenilles de noctuelles ont ravagées les lavanderaies sur tous les bassins de production historique. La noctuelle, ou plutôt sa chenille, est aussi appelée « ver gris », elle dévore les tiges et fait tomber les fleurs.

Elles ont d'abord été observées lors des récoltes dans le secteur des Alpes de hautes Provence. Les dégâts se sont ensuite rapidement généralisés sur tous les bassins de production historiques (autour du 17 juillet en altitude modérée, puis en altitude à partir du 19 juillet). Seules les zones de faible altitude ont été relativement épargnées en raison de récoltes déjà bien avancées. Les dégâts observés s'échelonnent entre 20 et 100% selon les parcelles et les secteurs. (Données CRIEPPAM). Cette infestation a des conséquences fortes sur une filière déjà fragilisée par la sécheresse, sans oublier la surproduction de lavandin qui a fait baisser le cours mondial.

- **Dépérissement**

Les cultures de lavande et lavandin en France sont victimes depuis plusieurs décennies d'un dépérissement dont l'ampleur ne cesse de croître. L'identification de l'agent à l'origine de la maladie, le phytoplasme du Stolbur transmis par une cicadelle (*Hyalosthes obsoletus*), et la mise à disposition des producteurs de variétés tolérantes et de plants sains, ne semblent pas suffisantes pour lutter contre cette pathologie, et les cultures sont aujourd'hui en péril.

La cécidomyie de la lavande et du lavandin, est un insecte inféodé aux lavanderaies. Les larves une fois émergées vont se nourrir de sève ponctionnée dans les rameaux en injectant une toxine. De ce fait des portions de plantes se flétrissent et meurent.

Marché

Les stocks disponibles au plus haut et les cours sur les marchés au plus bas !

Les cours de marché sont très bas et couvrent à peine les frais de fonctionnement notamment avec l'explosion du coût de l'énergie : récolte, transport, distillation et entretien de la plantation.

Depuis trois ans, le cours du lavandin n'a cessé de dégringoler : 60 % de baisse pour un kilo payé au producteur. Autrefois très rémunératrice, la culture de la lavande s'est implantée, au-delà des zones méridionales traditionnelles. Par ailleurs, la lavande française est de plus en plus concurrencée par les pays à faible coût de main-d'œuvre comme la Bulgarie et la Chine. Pour certains lavandiculteurs, la seule solution aujourd'hui pour faire remonter les prix payés aux producteurs serait de supprimer des parcelles.

Synthèse des propositions

- **Vigilance sur l'élaboration de nouvelles règles de la commission Européenne pour l'encadrement des huiles essentielles.**
- **Mise en œuvre d'un plan national de sauvegarde de la lavande** en collaboration avec les professionnels.
- **Financement d'études de Diversification même si cela n'apparaît pas** être une solution simple en raison du contexte pédoclimatique et des aléas climatiques.
- **Recherches de solutions face à l'Impasse phytosanitaire** dues aux attaques de cécidomyies suite au retrait de produits efficaces (RELDAN, KNOX OUT).
- **Renforcer les financements des essais sur les couverts végétaux** pour lutter contre le dépérissement.
- **Accélérer l'innovation variétale** même si le temps de recherche est trop long au regard de l'urgence de la situation.

Bio



Les chiffres officiels de l'agriculture biologique au 31 déc. 2021 confirment la place importante qu'occupe cette filière dans le département de Vaucluse : le Vaucluse est classé au **8^{ème} rang des départements français** pour le nombre d'agriculteurs bio (1324 entreprises engagées).

Le taux de SAU Bio y est très élevé (30,1% vs 10,31 % pour la moyenne nationale).

Cette dynamique est depuis 2022 particulièrement ralentie en raison de la crise économique que rencontre la filière. Une crise structurelle (les difficultés d'ordre commercial qui étaient à craindre sur certains produits en raison d'un déséquilibre entre l'offre et la demande sont bien présents aujourd'hui), renforcée par les problèmes conjoncturels que rencontrent les entreprises agricoles (augmentation du coût des intrants) et les consommateurs (baisse du pouvoir d'achat).

La crise économique que subit la filière bio est ressentie de façon très vive dans le Vaucluse en raison de la place qu'occupe la bio dans son agriculture. Légumes, pommes, poires, raisin de table sont des produits bio très fortement impactés par la crise.

Le fonds d'urgence de 10 M€ apportant une aide immédiate aux exploitations en agriculture biologique les plus en difficulté et le renforcement du plan de soutien à l'agriculture biologique par la mise en place d'une aide complémentaire de 60 millions d'euros permettront probablement d'apporter un peu d'air aux entreprises agricoles biologiques.

Mais, si produire selon les règles de l'AB est vertueux, cela engendre des coûts de production élevés, mal ou non valorisés actuellement par les distributeurs. Les produits bio restent considérés par beaucoup comme des produits hauts de gamme très cher. Le changement d'échelle de l'agriculture biologique ces dernières années doit être accompagné d'une vraie structuration de cette filière.



Dossier de presse

20 septembre 2023

AUDIENCE MATIGNON

Avec Monsieur Mathias GINET
Conseiller technique agriculture

Présidence de la République / Cabinet de la Première ministre

& :

Madame Georgia Lambertin

Présidente de la Chambre d'agriculture de Vaucluse

Madame Sophie Vache

Présidente de la FDSEA de Vaucluse

Madame Audrey Piazza

Présidente des Jeunes Agriculteurs de Vaucluse



Chambre d'agriculture de Vaucluse
97 Chem. des Meinajaries, 84140 Avignon

www.chambre-agriculture84.fr

#agriculture84

Contact Presse Chambre d'agriculture de Vaucluse
camille Coulange camille.coulange@vaucluse.chambagri.fr 06 07 49 59 95

